



ARC.
INNOVATION
GRAND PARIS

RIVP



Consultation pour la désignation des futurs preneurs des locaux d'activités/espaces de travail et logements

SOHO – Lot E



CONTEXTE DU PROJET

Le projet est situé dans le nord du 18^{ème} arrondissement de Paris, dans le secteur Chapelle International à proximité de Porte de la Chapelle. Représentant 7ha, il était constitué d'entrepôts de fret propriété de SNCF.

Ce secteur fait l'objet de transformations urbaines dans le cadre du Grand Projet de Renouveau Urbain (GPRU) Paris Nord-Est. Avec l'arrivée prochaine du campus Condorcet, le développement de l'hôtel logistique et le prolongement du tramway jusqu'à l'ouest parisien, le secteur connaît actuellement une véritable évolution qui s'inscrit dans la dynamique de l'Arc de l'innovation.

Le futur quartier mixte de Chapelle International est un programme majeur en faveur du renouveau du 18^{ème} arrondissement. Il comprend un futur lotissement (logements, bureaux, commerces...) aménagé par la SNEF, filiale immobilière de la SNCF.

Ce projet consiste à développer un ensemble mixte associant les activités de logistique urbaine à un quartier habité et actif.

Le programme prévisionnel de 110 000m² environ se répartit comme suit, en valeur approchantes :

- 62 000m² de logements, dont 45% de logements sociaux,
- 8 000m² de SOHO,
- 31 000m² de bureaux en partie nord du site,
- 6 500 m² d'équipements publics, dont une école et des équipements sportifs et culturels,
- 700m² de commerces,
- Des espaces verts, dont un square à usage récréatif,
- Des stationnements souterrains,
- Des voiries et réseaux de desserte du site,
- Une base de logistique urbaine est implantée à l'ouest du site le long des voies ferrées, avec une superficie de 41 000m². La halle Sogaris développe un terminal ferroviaire, des entrepôts de commerces de gros « Métro », un restaurant et une cuisine partagée tenue par « les camionneuses », un espace de coworking, une salle de fitness, deux centres de formation (GRETA, CFA Bessières).
- Prochainement en toiture, une ferme urbaine de 7000 m² qui sera exploitée par Cultivate (pépinière, restaurant végétal et espace ERP) et des terrains de sports ouvriront au public.

La proposition de l'aménageur du secteur Chapelle International est d'organiser, sur l'étendue de 5 îlots, un « monde du bas » dense et continu, sur deux niveaux, voué à des activités mixtes dont une partie, protégée des passants concerne l'habitation et l'autre, le travail en contact privilégié avec la rue.

Au sein de cet ensemble s'inscrit le projet des SOHO, porté par la RIVP.

Compte tenu de la proximité entre l'habitation et l'espace de travail, les SOHO permettent de concilier facilement vie personnelle et professionnelle. Cette suppression du trajet travail-domicile confère aux occupants de ces espaces une amélioration de leur bien-être lié à un emploi du temps allégé.

De plus L'absence de déplacement domicile-travail permet une limitation de l'impact environnemental.

Les SOHO consistent en un ensemble immobilier neuf en rez-de-chaussée et R+1 de plusieurs lots (E, F, G et H) de « Small Offices Home Offices » (petits bureaux, bureaux à domicile) représentant environ 8000 m² dont le concept immobilier anglo-saxon consiste à installer en un même lieu activité économique et logements.

Les SOHO comprendront :

Le lot E: 17 SOHO pour 2 271 m² SDP

- Dont 17 logements
- 17 locaux d'activité et espaces de travail dont 3 ERP de 5ème catégorie
- 3 espaces de travail
- Des espaces communs dont 1 ERP de 5ème catégorie à destination de salle de réunion

Le lot F: 12 SOHO pour 2 000 m² SDP

- Dont 12 logements
- 12 locaux d'activité et espaces de travail
- 1 commerce de 95 m²,

Le lot G : 18 SOHO pour 1 600 m² SDP

- Dont 18 logements
- 17 locaux d'activité/espaces de travail
- 2 commerces pour respectivement 48 m² et 50 m²,

Et prochainement le lot H pour 1 800 m² SDP.

L'objet de la présente consultation concerne les SOHO du lot E appartenant à la SAS Chapelle International et portent sur 2 271 m² environ.

Site internet :

- <http://soho-chapelle.fr/>

Vidéo explicative :

Soho Chapelle International : des espaces novateurs pour le nord de Paris :

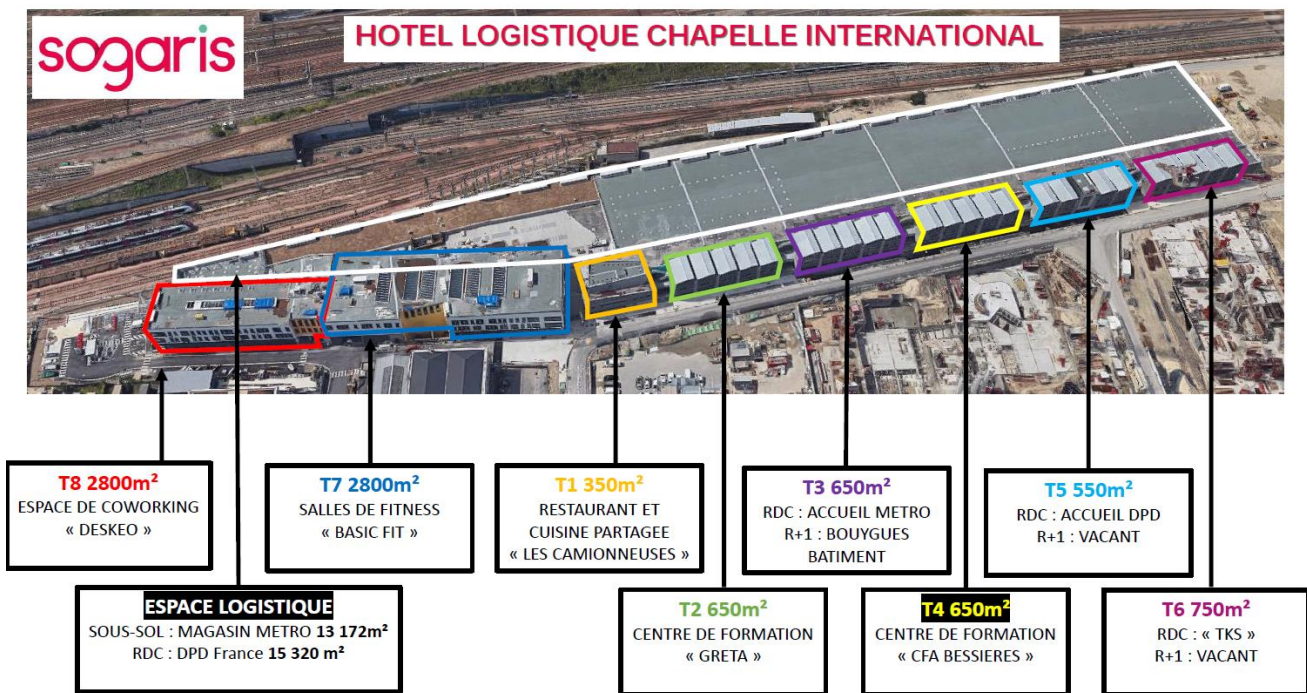
- https://www.youtube.com/watch?time_continue=97&v=2mtsPc-cfCs



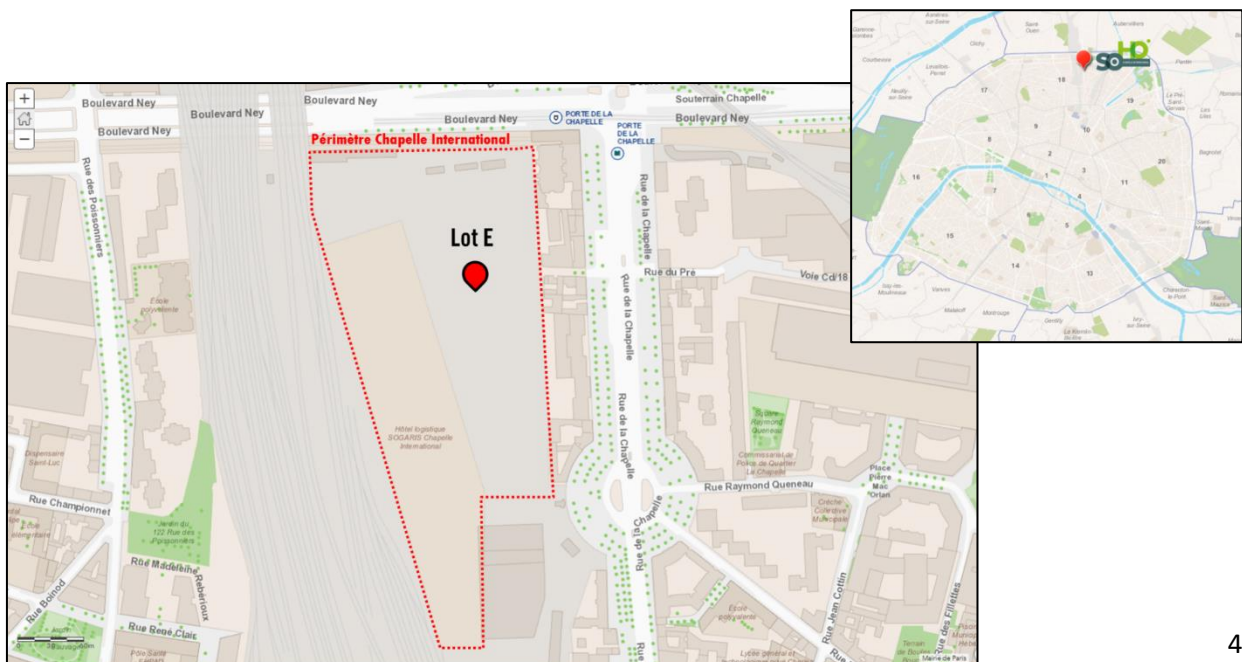
QR Code permettant d'accéder à la vidéo :



Déjà implanté :



Plan de situation :



AMENAGEMENT DU LOT E

La SAS SOHO Chapelle International est propriétaire des socles SOHO (CDC et RIVP). Les SOHO du lot E seront les premiers livrés sur le périmètre de Chapelle International, en juillet 2019. La maîtrise d'ouvrage du lot E a été conduite par Sogeprom, la maîtrise d'œuvre par le cabinet d'architecture Brenac et Gonzalez & Associés et le chantier a été réalisé par Bouygues Bâtiment.

Au cœur du nouveau quartier Chapelle International, l'accès au logement participe à la dynamique de renouvellement urbain. Ce lotissement proposera environ 900 logements en accession à la propriété.

Les logements trouvent leur place en hauteur, au-dessus des SOHO, s'offrant un environnement calme, résidentiel et des vues ouvertes sur le paysage urbain pour la majorité d'entre eux.



Les SOHO sont compris dans un socle également composé de locaux d'activité, d'espaces de travail, d'une salle de réunion et d'espaces qui pourront être ouverts au public dont 173 m² (ERP 5^{ème} catégorie), objets de la présente consultation.

Organisation du programme

Description du concept SOHO : **nouveaux logements et espace d'activités et de travail de demain**

Le programme de la RIVP comprend 17 lots SOHO en RDC et R+1 dont 3 lots pourront recevoir du public ainsi qu'une salle de réunion (173 m²) ainsi que 3 espaces de travail complémentaires pour une surface globale de 2 271 m² SDP.

Chaque lot est livré avec une dalle fusible, permettant de relier si besoin le logement à l'espace de travail, pris en charge par le bailleur.



AMENAGEMENT DU LOT E

Numéro de lot	Espaces de travail / activité (en m ²)	Logements (en m ²)	Type
A	29,71	29,66	Studio
B	30,51	62,57	T3
C	30,55	63,55	T3
D (commerce)	61,73	75,86	T4
E	49,64	-	-
F	73,88	98,99	T5
G	26,84	-	-
H	75,54	75,88	T4
I	59,85	57,83	T3
J	57,86	29,67	T1
K	59,8	75,41	T4
L	26,83	-	-
M	28,79	35,57	T1
N	59,83	61,89	T3
n	15,29	32,15	T1
O	58,37	57,59	T3
P	57,98	56,56	T3
Q	57,69	55,85	T3
R (commerce)	31,62	59,24	T3
S	31,66	-	-
T (commerce)	31,59	62,14	T3

Description des espaces pouvant recevoir du public

- 3 espaces et 1 salle de réunion pourront recevoir du public (ERP de 5^{ème} catégorie d'une surface globale de 173 m² de SDP).

Calendrier de l'opération :

- Novembre 2019 : livraison pour le lot E,
- Juillet 2020 : livraison pour le lot F,
- Fin 2020 : livraison envisagée pour 70% du lot G,
- Début 2021 : livraison pour les 30% restant du lot G.



OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet un appel à candidatures pour sélectionner des petites et moyennes entreprises, principalement micro entreprises en création et/ou en développement.

Pourront également être accueillis des professions libérales, des start-up, des activités artisanales et toutes activités économiques à fort ancrage local.

Les candidats devront être en accord avec le projet immobilier de la RIVP dont la programmation vise à créer un lieu de vie dédié à la fabrication, à l'artisanat, aux industries créatives et numériques et à l'économie sociale et circulaire, dans la dynamique de la politique du développement économique impulsée par la Ville de Paris.

Le projet souhaite créer un écosystème permettant aux futurs occupants de vivre et de développer leur activité dans des locaux adaptés à leurs besoins. En effet, en alliant logement et espace de travail, le concept permet d'optimiser le temps quotidien et ancrer les populations sur place.

L'opération SOHO étant située dans le périmètre de l'Arc de l'innovation, le projet devra également s'engager à contribuer à l'emploi et à l'insertion mais aussi à favoriser les liens avec les partenaires et associations locales.

Une attention particulière sera enfin portée sur la capacité du projet à s'intégrer dans le quartier majoritairement résidentiel.



DESCRIPTIF DES LOCAUX

Prestations du projet SOHO

Espaces de travail et logements

Aménagements des locaux d'activités/espaces de travail :

- Dalle fusible phonique
- Fibre optique FTTH,
- Ventilation double flux avec module de rafraichissement,
- Grandes baies vitrées du RDC munies d'un vitrage feuilleté de classe SP10 anti effraction, remplissages opaques garantis anti effraction de même niveau que les remplissages vitrés : P5A selon norme EN 356 avec rideaux métallique ajourés
- Rideaux métalliques
- Revêtements au sol de type PVC pour les pièces sèches, et de type carrelage grès cérame pour les pièces humides,
- Charge maximale d'exploitation de 350Kg/m² en RDC et 500kg/m² pour les espaces pouvant accueillir du public
- La distribution des prises dans les espaces de travail se fera en goulotte et boîte au sol,
- Chape iso-phonique dans les parties communes et privatives,
- Deux compteurs électriques tarif bleu, l'un pour la partie espace de travail, l'autre pour la partie habitation.
- Toilettes PMR avec lavabo pour les sanitaires et un autre point d'eau (évier).
- Locaux d'activité et espaces de travail en accès direct depuis l'espace public.
- Hauteur sous-plafond inférieure à 2,80 m

Equipement logements

- Placards
- Revêtement sols PVC
- Toilette séparé pour les T3/T4 et T5
- Cuisine ouverte
- Douche à l'italienne
- Occultation totale pour l'ensemble des baies vitrées par stores toiles motorisés montés sur coulisses.
- Hauteur courante logement (pièces principales) : 2,70 m libre

Loyer annuel en principal :

- **Locaux d'activité/espace de travail :**
230 €/an/m²/HT/HC valeur 2018, de la première à la troisième année,
270 €/an/m²/HT/HC (qui sera indexé sur l'ILAT) valeur 2018, à partir de la quatrième année,
- **Logements :**
220 €/an/m²/HT/HC valeur 2018

Conditions Locatives :

- Bail commercial 3/6/9, intégrant le local d'activité/espace de travail et le logement
- Toutes les charges de l'immeuble et les dépenses d'entretien relatives aux espaces communs de seront à la charge exclusive du Preneur à l'exception des travaux visés aux dispositions de l'article 606 du code civil qui restent à la charge du Bailleur,
- Indexation annuelle sur ILAT,
- La taxe Foncière, la taxe d'Ordures Ménagères, la redevance des déchets non ménagers, la taxe sur les bureaux, la taxe sur les locaux commerciaux et toutes autres taxes et impôts le cas échéant seront à la charge du Preneur,
- La cession du bail est interdite,
- Assujettissement au régime de la TVA,
- Paiement du loyer en trimestre d'avance,
- Versement d'un dépôt de garantie d'un terme de loyers soit trois mois,
- Une garantie bancaire sera sollicitée le cas échéant.



CRITERES DE SELECTION

La Ville de Paris et la RIVP souhaitent accueillir sur ce site des activités notamment dédiées à la fabrication, à l'artisanat, à l'industrie créative et numérique, à l'économie sociale, solidaire et circulaire.

Les candidatures soumises seront examinées selon les critères principaux non hiérarchisés suivants :

Critère n°1 : Capacité du candidat à dynamiser le quartier et à porter une activité économique adaptée aux besoins du quartier :

- Les retombées économiques directes et indirectes de l'implantation d'acteurs économiques dans le quartier,
- La création de conditions propices au recrutement local, à l'insertion et l'emploi,
- La participation de l'activité du candidat à l'attractivité et à la vie de quartier, en lien avec les acteurs et les équipements du quartier, des écosystèmes de la fabrication et de Paris.

Critère n°2 : Caractère d'éco-responsabilité à travers :

- La capacité à intégrer les notions de développement durable et de résilience dans le projet d'occupation et d'usage des locaux (économies d'énergie, gestion des déchets, partage de solutions entre occupants, ...),
- La capacité du candidat à être porteur d'une éthique sociale et environnementale (promotion de nouveaux comportements d'achats et de production, développement des filières économiques locales, ...).

Critère n°3 : Fiabilité du dossier appréciée à travers :

- La capacité du candidat à supporter le loyer prévisionnel indiqué par le bailleur,
- La cohérence des investissements éventuels liés à l'aménagement,
- La cohérence et la fiabilité du compte prévisionnel d'exploitation.

La sélection se fera dans le cadre d'une commission composée de la RIVP, de Monsieur Jean-Louis Missika ou d'un représentant de son cabinet, de la Mairie du 18^{ème} arrondissement et de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi de la Ville de Paris.

Jury : Novembre 2019.

La commission se réserve la possibilité d'auditionner les candidats.

La décision sera notifiée par la RIVP par mail et par courrier aux candidats retenus.



CONSTITUTION DU DOSSIER

Documents administratifs

a) Pour une personne morale ou une société :

- Le nom de la société, siège social, numéro d'immatriculation au RCS,
- Nom, adresse et numéro de téléphone du gérant,
- Photocopie de la pièce d'identité du gérant / du président,
- Copie des statuts de la société,
- PV de l'Assemblée générale,
- Un extrait KBIS en original datant de moins de 2 mois,
- Le dernier avis d'imposition de la société,
- Les deux dernières quittances de loyer,
- Liasse fiscale complète des deux derniers exercices clos (bilan, compte de résultat) et prévisionnel d'exploitation,
- Plaquette commerciale,
- Garanties bancaires le cas échéant.

b) Pour une société en cours de création :

- Nom de la future société,
- Projet de statut,
- Une photocopie recto-verso de la pièce d'identité du gérant,
- Une quittance de loyer ou justificatif de domicile,
- Le dernier avis d'imposition,
- Un relevé d'identité bancaire ou postal,
- Un compte de résultat et bilan prévisionnels.

c) Pour une association ou structure apparentée :

- Copie de la déclaration de votre association à la préfecture et parution au J.O,
- Copie des statuts de l'association,
- Copie de l'assemblée générale qui a statué sur la nomination du Président,
- Les deux dernières quittances de loyers,
- Copie du bilan prévisionnel et du plan de financement,
- Copie de la pièce d'identité du représentant de l'association,
- Relevé d'identité bancaire du ou des comptes de l'association,
- Garanties bancaires le cas échéant.

Dossier de présentation

Chaque candidat présentera son projet de la façon la plus détaillée possible, et fournira notamment :

- Une description précise de sa proposition et de son activité sur le site,
- Une présentation des acteurs du projet et de ses partenaires,
- Présentation du projet : remise d'un rapport de présentation, détaillant très précisément le projet, l'organisation des différentes fonctions du projet au sein du bâtiment, descriptif du modèle d'organisation d'une journée et d'une semaine type, modèle des événements envisagés sur le site ; horaires d'ouverture du site...
- Motivation du candidat,
- Nombre d'emplois créés et à créer,
- Descriptif de l'ouverture du projet sur le quartier, lien avec les acteurs et les équipements du quartier et des parisiens,
- Le nombre d'emplois exercés.

Éléments financiers

- Un compte de résultat et bilan prévisionnels,
- Mode de financement du projet,
- Prévisionnel d'exploitation sur 3 ans,
- Garanties bancaires le cas échéant.

MODALITES DE DEPOT

Dépôt du dossier

Chaque candidat est invité à fournir un dossier, rédigé en langue française, le plus détaillé possible au regard des éléments demandés, et à fournir les pièces énumérées dans le présent document.

Date limite de réception des offres : le 10 novembre 2019 à 12h00.

Les offres sont à déposer :

- Soit, envoyées par la poste en recommandé sous pli cacheté et portant les mentions : « Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis » avec demande d'avis de réception postal à :

RIVP

DDGIE – Siège

A l'attention de Stéphanie Corson

13 Avenue de la Porte d'Italie

75621 Paris Cedex 13

- Soit, remises contre récépissé à la même adresse aux horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi inclus, de 9h30 à 12h30 et 14h00 à 17h00, au siège de la RIVP.
- Soit par mail à ddgie@rivp.fr, avec pour objet « Offre pour consultation pour la désignation des futurs preneur des locaux de l'opération SOHO - LOT E »

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées au présent règlement, ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus, ils seront renvoyés à leur auteur.

Pour toutes demandes d'information générale : ddgie@rivp.fr et/ou 07 63 03 97 57

Calendrier de la consultation

- Date limite de réception des offres le 10 novembre avant 12 h,
- Analyse des offres et Commission d'attribution courant novembre 2019,
- Prise à bail courant décembre 2019.

Visites du site

Des visites de site pourront être organisées (Paris 18ème):

Des visites des SOHO sont organisées (Point de rdv au 61 rue de la chapelle 75018 PARIS) :

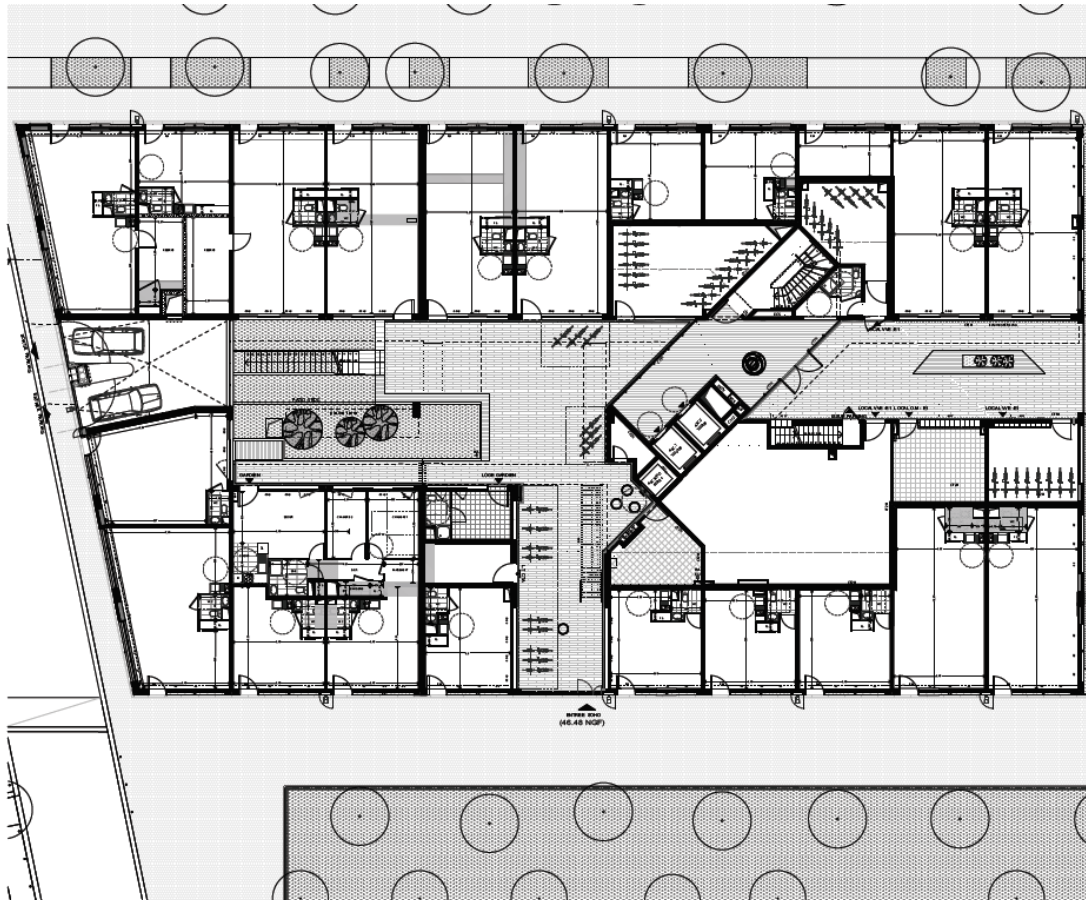
- **Le jeudi 31 octobre 2019 de 10h00 à 11h30,**
- **Le jeudi 7 novembre 2019 de 10h00 à 11h30,**

Ces visites seront assurées en présence de Stéphanie Corson et/ou Jean Antoine Monera.

Ces visites ne sont pas obligatoires **mais si vous souhaitez y participer, une pré-inscription sera demandée sur l'adresse mail de la ddgie@rivp.fr.**

ANNEXE n°1 : PLANS DU LOT E

RDC



GREEN LINE
REFERENCE
 Paris 18

61 rue de la Chapelle 75018 Paris
PLAN SOHO RDC



LEGENDE

EDF	TABLEAU ELECTRIQUE	PF	POIRE FENETRE
FF	FENETRE CHASSIS FIXE	PL	PLAQUARD
FP	FENETRE PLEINE	RM	RESEAU METALLIQUE
AP	ALLEGE PLEINE		
SB	STORE BANNE		
*S	STORE TOILE		
	FAUX PLAFOND		

Echelle 0 0.5 1m | Date 27/09/2016 | Indice : A



*Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation, telles que les dimensions libres qu'il équivaut. Les surfaces, les hauteurs sous plafond ainsi que les hauteurs de seuils ou d'auvents indiquées sont approximatives. Les rebords, les soffites, les faux-plafonds, trappes de visite, le câblage et la dimension du carrelage, ainsi que l'emplacement des descentes, des évacuations et des équipements sanitaires ne sont pas figurés ou le sont à titre informatif et peuvent subir des modifications pour impératifs techniques. Les appareils ménagers ne sont pas fournis. La hauteur des seuils au droit des portes-fenêtres sur balcon ou sur GROUPE SOCIETE GENERALE

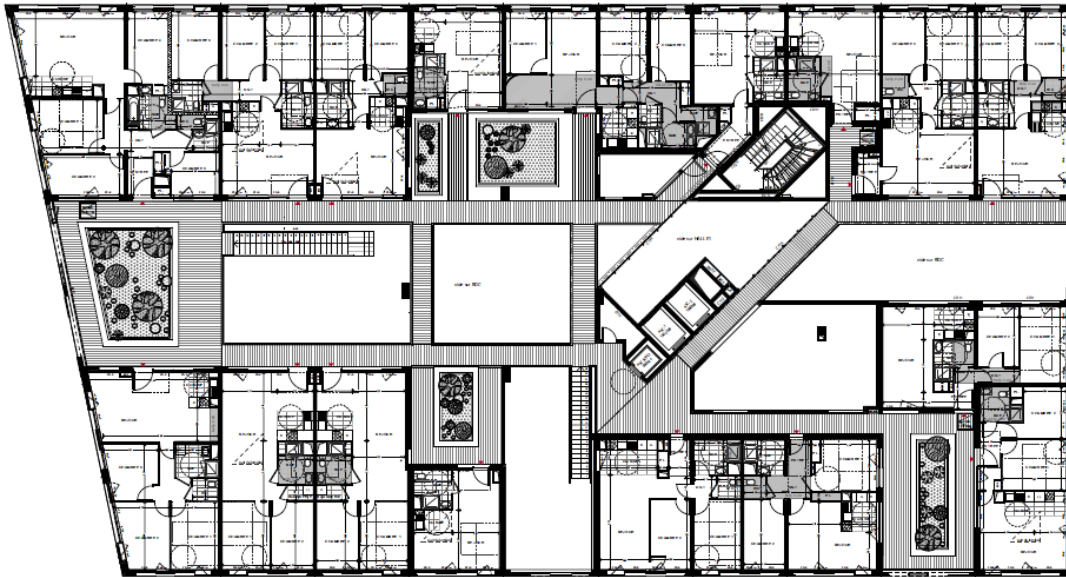
R+1

GREEN LINE REFERENCE

Paris 18

61 rue de la Chapelle 75018 Paris

PLAN SOHO R+1



LEGENDE

LL	LAVOIR	PCP	PORTE COULISSANTE PLEINE
LV	LAVABOISSELLE	EDF	TABLEAU ELECTRIQUE
R	REFRIGERATEUR	FF	FENETRE CHASSIS FIXE
AP	ALLOGE PLEINE	FP	FENETRE PLEINE
AV	ALLOGE VITREE	F	FENETRE
AS	STORE TOILE	PF	PORTE FENETRE VITRE

Hauteur sous plafond des pièces principales sur marches particulières : 2,70 m

Echelle 0 0,5 1 m Date : 07/05/2016 Indice : A



ANNEXE n°2 – La dynamique de l’Arc de l’Innovation

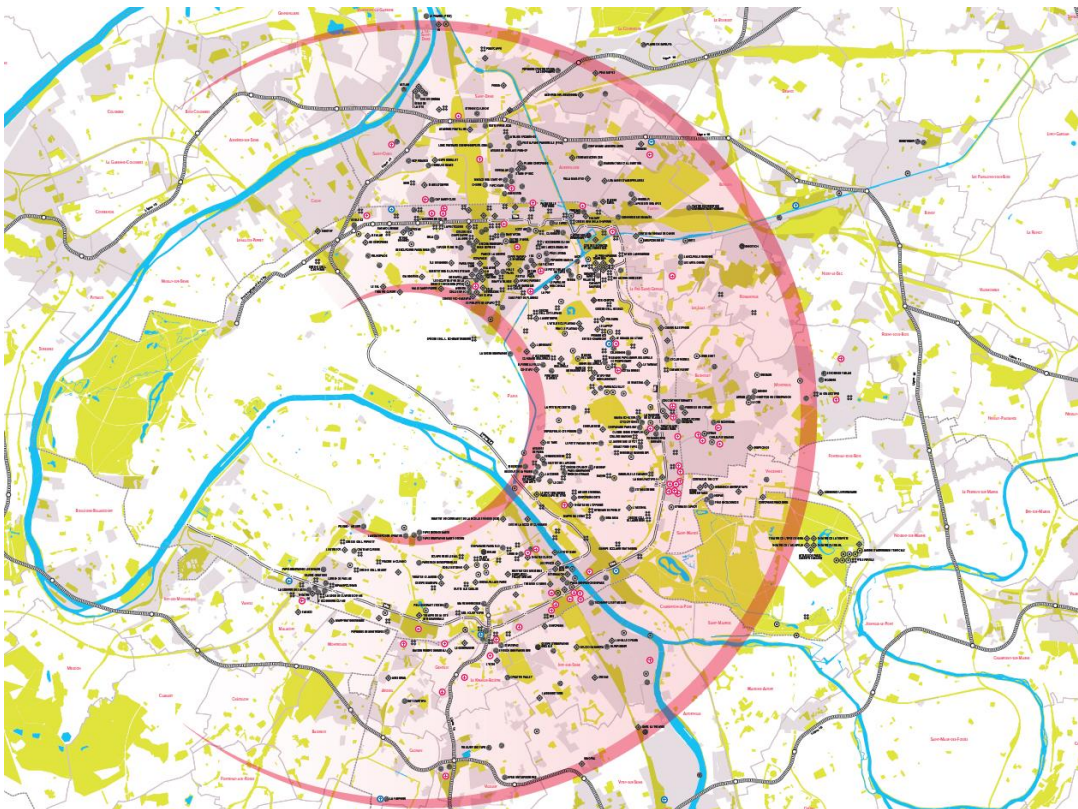
Depuis décembre 2015, la Ville de Paris et les territoires d’Est Ensemble, Plaine Commune et Grand-Orly Seine Bièvre se sont rassemblés dans une initiative commune, « l’Arc de l’innovation », pour dynamiser l’économie et l’emploi du grand est parisien.

L’Arc de l’innovation vise à transformer toute la bordure de Paris, de la Porte Pouchet à la Porte de Vanves, de Saint Ouen à Malakoff dans un périmètre ouvert, en une nouvelle aire économique centrée sur l’innovation, avec des usages mixtes.

La Ville de Paris, Est Ensemble, Plaine Commune et Grand-Orly Seine Bièvre partagent des objectifs communs pour ce territoire : créer de l’emploi, implanter de nouveaux commerces, révéler l’attractivité et les atouts de ces quartiers, implanter et proposer de nouveaux services aux habitants, adoucir la frontière du périphérique et créer de la coopération entre les territoires métropolitains.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie de l’Arc est basée sur le développement de l’innovation dans ces quartiers. L’innovation s’entend au sens large (technologique, architecturale, d’usages, économique, écologique, ...) et doit avant tout permettre des retombées concrètes aux bénéfices des habitants du territoire de l’Arc.

Périmètre de l’Arc de l’innovation :



Pour en savoir plus : www.arcinnovation.fr



Arc de l’innovation Proposition de critères d’ancrage local

INNOVATION ET ANCRAGE LOCAL

L’Arc de l’innovation a été conçu pour apporter un mieux vivre aux habitants des quartiers populaires, c’est pourquoi le critère de l’ancrage local est déterminant pour la réussite de cette dimension du projet. Or, l’innovation n’est pas bénéfique en elle-même : pour qu’elle bénéficie aux habitants de l’arc de l’innovation, il faut qu’elle soit ancrée localement : qu’elle émerge des dynamiques existantes, qu’elle s’appuie sur la réalité du territoire, qu’elle s’insère dans l’environnement local.

Plusieurs directions ont été retenues pour garantir l’ancrage local des projets de l’Arc de l’innovation et les impacts locaux sur les territoires :

- Construire au bénéfice du territoire et grâce à ses forces.
- S’appuyer sur le potentiel créatif des acteurs et du territoire ainsi que sur ses projets de mutation urbaine pour concevoir son projet innovant.
- Renforcer les dynamiques économiques et industrielles existantes, valoriser les savoir-faire pour créer de nouvelles coopérations entre territoires et entre acteurs, par exemple dans des domaines tels que la santé, la recherche, les nouvelles industries, l’artisanat et les lieux de création.
- Promouvoir la nouvelle économie de proximité pour favoriser le lien social et dessiner le tissu urbain.

Les porteurs de projet devront justifier l’ancrage local de leur proposition. À titre d’exemples, la liste qui suit propose certaines pistes possibles.

EXEMPLES D’ANCRAGE LOCAL

➤ **Contribuer au développement économique local et la création d'activités**

- **Participer localement au développement de nouvelles activités.** Permettre des retombées économiques directes (opportunités d'emplois, services aux habitants,).
- Avoir recours au réseau local pour **soutenir le dynamisme commercial** et les services (ex : Restauration, entretien, bureautique, artisanat, commerces culturels de proximité, compétences linguistiques, ESS...).
- **Contribuer à la diversification du tissu commercial et des activités existantes.**

➤ **Contribuer à l'emploi local et l'insertion**

- **S'engager à proposer en priorité les opportunités d'emploi aux habitants.**
- **Contribuer à la formation, favoriser l'éducation** (ex : faire découvrir de nouveaux métiers, engagement à la formation, accueil de stagiaire, opportunités de première embauche à des jeunes en difficultés).

➤ **Contribuer à l'attractivité et à la revalorisation de l'image du quartier**

- **Participer au rayonnement du quartier** en communiquant sur l'inscription de son activité dans un territoire.
- **Contribuer à l'attractivité du quartier** en développant un domaine de compétence ou de savoir-faire sur le territoire en cohérence avec les écosystèmes locaux centrés sur des filières (ex : numérique, santé, silver économie, ESS, ...).
- **Participer à la communauté d'acteurs de l'Arc de l'Innovation et développer des partenariats locaux** : acteurs économiques (grands comptes privés, TPE-PME, aménageurs, bailleurs, commercialisateurs, ESS...), politiques (opérateurs et services des collectivités locales), associatifs, sociaux, culturels, écoles, établissements d'enseignement supérieur (création de partenariats avec les universités de proximités,...), autres acteurs de l'innovation,...

➤ **Participer à l'animation du territoire et à la vie de quartier**

- **Tisser des liens avec des associations locales** pour participer à la vie de quartier et disposer d'une plus grande visibilité auprès des habitants.
- **S'ouvrir au grand public** pour faire découvrir les nouvelles activités économiques aux habitants, aux groupes scolaires, aux étudiants, aux chercheurs, aux enseignants, aux entreprises,...
- **Organiser des événements** comme par exemple des journées portes ouvertes, des rencontres entre le milieu de l'innovation et les habitants du quartier, des présentations des métiers à des jeunes des différents quartiers (ex : Ecole 42, Innovation Factory), des ateliers découvertes, des expositions, des balades dans le quartier,...
- **Utiliser des outils de collaboration et de co-construction** dans le but d'échanger entre les nouveaux acteurs économiques, les habitants, les associations et les acteurs locaux pour co-construire, créer du lien, engager des démarches citoyennes,...